

DEC213380DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu le projet de promesse de vente portant sur un terrain nu d'une superficie de 407,22 m² situé au lieu-dit « Chemin de Panurge » à Meudon (Hauts-de-Seine),

DECIDE :

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tout acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente d'un terrain nu d'une superficie de 407,22 m² sur la parcelle cadastrée section AH numéro 38 située sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine) au lieu-dit « Chemin de Panurge ».

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

